

Notre référence à rappeler  
dans toute correspondance :

N° assuré : 192179N  
N° contrat : 4820000 / 001 330984/80

1.0000000496-.995.20201202\_1\_sg10 -

1201202070806180000571



Pour tout renseignement contacter :

**SMABTP CLERMONT-FERRAND**  
CS 30011  
10 RUE MARMONTEL  
63037 CLERMONT FERRAND CEDEX 1  
Tél. : 01.58.01.32.50  
Courriel : florent\_sauvanet@groupe-sma.fr

MABRUT BERNARD  
4 LOT CHANTECLAIR  
63450 TALLENDE

**ASSURANCE RISQUES TRAVAUX  
DES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION  
ARTEC**

**Attestation d'assurance 2021**

**Valable à compter du 01/01/2021 jusqu'au 31/12/2021**

SMABTP certifie que le sociétaire désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'Assurance Risques Travaux des Entreprises de Construction, numéro 4820000/001 330984, souscrit le 01/11/2009, garantissant les activités suivantes :

- Terrassements
- Travaux d'hygiène publique et de techniques analogues
- Travaux de soutènement par enrochements consistant en la réalisation de murs poids, par empilement de blocs rocheux non jointoyés entre eux.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile incombant au sociétaire, du fait de ces activités professionnelles et ce aussi longtemps que sa responsabilité peut être recherchée.

Les montants de garanties par sinistre sont à ce jour :

Nature de garantie	Montants de garantie
- RC Dommages corporels	8 000 000 euros par sinistre
- RC Dommages matériels & immatériels hors incendie	1 000 000 euros par sinistre
- RC Dommages matériels & immatériels par incendie	2 000 000 euros par sinistre
- Tous dommages confondus dus à l'amiante	1 000 000 euros par sinistre et par an
- Dommages par incendie subis par le sociétaire	1 000 000 euros par sinistre
- Tous dommages en cas d'atteinte à l'environnement accidentelle ou non	500 000 euros par sinistre et par an

Tout chantier ne répondant pas aux conditions précitées peut faire l'objet, sur demande spéciale du sociétaire, d'une garantie spécifique, soit par contrat, soit par avenant.